



Réunion du 29 avril 2019

- Président : M. Francis VIDRY

### RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

### DIMANCHE 5 MAI

**- Match D1, à 15h**

Roanne Parc contre Commelle

**Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Patrick GADEYNE.**

**- Match D3 Poule D, à 15h**

Ch. Feu. Dervaux contre AJ Chapellois

**Délégué à la charge de la commission de prévention : M. Franck ANGUAL**